



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Au 1^{er} janvier 2025

Prix en euros (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Auvergne Limousin

> EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2025 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (<u>Internet</u> , téléphone fixe, téléphone mobile, etc.) : Direct Ecureuil ⁽¹⁾	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil	2,50 €/mois Soit pour information, 30,00 €/an (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	4,60 €/trimestre Soit pour information, 18,40 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale	
• à débit immédiat : Carte Visa Classic	49,90 €/an
• à débit différé : Carte Visa Classic	49,90 €/an
• à débit immédiat et à autorisation quasi systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽²⁾	49,90 €/an
• à débit immédiat et à autorisation systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽³⁾	49,90 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/retrait (à partir du 3 ^e retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur compte ⁽⁴⁾	36,00 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :	
• en agence	4,50 €/virement
• par Internet	Gratuit
Prélèvement	
• frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D.312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.



Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône «  », vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Carte uniquement commercialisée pour les offres : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et Satellis Autonomie (offre à destination des majeurs protégés).

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

SOMMAIRE



> Extrait standard des tarifs 2025 aux particuliers	02
--	----

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> Ouverture, transformation, clôture	04
> Relevés de compte	04
> Tenue de compte	04
> Services en agence	05
> Services bancaires de base	05
> Prestations de base	06

BANQUE À DISTANCE



> Banque à distance	07
---------------------------	----

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)	08
> Virements	10
> Prélèvements SEPA/TIPSEPA	11
> Chèques	12
> Autres services	13
> Offres retirées de la commercialisation	13

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



> Les Formules	14
> Offre Satellis	17
> Offre Coloc'	17
> OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière)	18
> Offres retirées de la commercialisation	19

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> Commission d'intervention	24
> Opérations particulières	24
> Incidents de paiement	24

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



> Découverts et autorisations de découvert	26
> Crédits à la consommation	27
> Crédits immobiliers	27
> Garanties	28
> Assurance	29
> Autres opérations	29

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



> Épargne bancaire	30
> Placements financiers	31
> Gestion sous mandat	33
> Parts sociales	33

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



> Vous assurer ainsi que vos proches	34
> Assurer vos biens	35
> Vous protéger au quotidien	35
> Assurer votre épargne	35
> Protéger vos moyens de paiements	35
> Offres retirées de la commercialisation	36

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> Frais de succession	37
> Autres prestations	37

OPÉRATIONS INTERNATIONALES



> Option internationale	38
> Change manuel	38
> Opérations par carte bancaire	38
> Opérations par chèques	39
> Virements non SEPA	39
> Offres retirées de la commercialisation	40

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES



> Offre groupée de services	41
> Crédits à la consommation	42
> Opérations internationales	42

INFORMATIONS UTILES



> Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	43
> Nos partenaires/mentions légales	43
> Informations complémentaires	44

RÉSOLURE UN LITIGE



> Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié	45
> Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige	45

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint **31,20 €**
- Service d'aide à la mobilité bancaire  **Gratuit**
 - Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **Gratuit**
- Déclaration liquidation de communauté
 - liquidation simple (par titulaire) **16,85 €**
 - liquidation complexe (par titulaire) **33,20 €**
- Courrier de mise en demeure (hors compte débiteur ou prêt en impayé) **18,00 €**

> RELEVÉ DE COMPTE

Selon périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Quinzaine	2,40 €	-
Au-delà (par relevé supplémentaire)	1,55 €	-

- Relevé annuel de frais  **Gratuit**
- Frais de recherche de document / relevé **4,00 €**

> TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte  de dépôt (hors forfaits)⁽²⁾ **4,60 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte⁽¹⁾**



Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(2) Exonération des frais de tenue de compte pour les détenteurs d'une offre groupée de services, d'un compte de dépôt sans moyens de paiement, d'un compte de dépôt avec moyen(s) de paiement mais n'ayant effectué aucune opération au cours du trimestre concerné.

> SERVICE EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - Dans l'agence de domiciliation..... **Gratuit**
 - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Epargne Auvergne Limousin..... **3,00 €/retrait**
 - Dans une autre Caisse d'Epargne..... **6,90 €/retrait**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice)..... **6,90 €/retrait**

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

- Frais de recherche de document(s) sur information non disponible en agence (par opération ou historique du compte)..... **Sur devis avec un minimum de 40,00 €**
- Photocopie à l'unité..... **2,15 €**
- Établissement d'attestations simples (par acte)..... **24,25 €**
- Établissement d'attestations complexes (par acte)..... **41,60 €**

AUTRES SERVICES

- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli non distribué)..... **29,50 €**
- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)..... **Gratuit**
- Frais de location de coffre-fort (selon contenance)..... **À partir de 150,00 €/an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)..... **Frais réels par ouverture**



IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

> SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾..... **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA⁽²⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

(1) Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte  prévu à l'article L. 312-1 du même code.
Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors virement SEPA instantané.





À SAVOIR

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 24).

Commission d'intervention (pour les clients détenteurs
des Services Bancaires de Base)..... **4,00 €/opération**
(dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)

➤ LES PRESTATIONS DE BASE⁽¹⁾

- L'ouverture et la clôture du compte **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an..... **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire..... **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte..... **Tarifs standards⁽²⁾**
- La tenue du compte **Tarifs standards⁽²⁾**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires..... **Tarifs standards⁽²⁾**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance..... **Tarifs standards⁽²⁾**
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.)..... **Tarifs standards⁽²⁾**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque **Tarifs standards⁽²⁾**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne **Tarifs standards⁽²⁾**

(1) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).

(2) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE



- Direct Ecureuil..... **Gratuit**
Abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽¹⁾, téléphone fixe⁽²⁾, téléphone mobile, etc.)⁽³⁾
- e-Documents..... **Gratuit**
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Secur'Pass..... **Gratuit**
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes..... **Gratuit**
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)
(fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire).
 - Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP..... **Gratuit**
 - Lecteur CAP..... **Gratuit**
- Coffre-fort numérique⁽⁴⁾
Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.
 - 5 Go..... **Gratuit**
- Webprotexion..... **Gratuit**
Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.
- Moneypitch..... **Gratuit**
Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée.
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule individuelle..... **2,50 €/mois⁽⁴⁾**
 - Formule famille..... **4,50 €/mois⁽⁴⁾**

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance⁽⁵⁾⁽⁶⁾

- Consultation du code confidentiel et données de la carte⁽⁷⁾..... **Gratuit**
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte..... **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse..... **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)⁽⁷⁾..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger..... **Gratuit**

Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budget⁽⁷⁾.

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur..... **Gratuit**

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.

(2) 0,40 € TTC par minute à partir d'un poste fixe, hors surcoût selon opérateur.

(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

(4) Hors coût opérateur téléphonique.

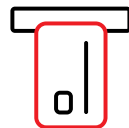
(5) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.

(6) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Secur'Pass.

(7) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.



VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre de Services Bancaires de Base, d'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et des majeurs protégés.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

- Carte Equilibra Interbancaire ou carte Noméa⁽¹⁾ 28,50 €/an
- Carte Equilibra sans code 28,50 €/an
- Carte Nomade 19,00 €/an



Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel)

12/25 ans -50 %

	Visa Infinite	Visa Platinum	Visa Premier	Visa Classic	Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽¹⁾	Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽²⁾
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)			150,00 €	49,90 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	350,50 €	231,50 €	150,00 €	49,90 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)						49,90 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)				49,90 €		
Deuxième carte de même niveau ou de niveau inférieur	- 50 %					

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽³⁾

Cartes (tarif annuel)

18/25 ans -50 %

	Visa Platinum Izicarte	Visa Premier Izicarte	Visa Classic Izicarte
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	-	150,00 €	49,90 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	231,50 €	150,00 €	49,90 €



À SAVOIR

En payant avec une carte Visa Izicarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽⁴⁾ **Gratuit**

(1) Carte uniquement commercialisée pour les clientèles : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et majeurs protégés.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(4) Voir détail zone EEE page 44.



RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) Caisse d'Épargne..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Carte détenue dans le cadre d'une offre groupée de services	Carte détenue en dehors d'une offre groupée de services
Gratuit jusqu'à 3 retraits dans le mois	Gratuit jusqu'à 1 retrait dans le mois
1,00 €/retrait supplémentaire dans le mois	1,00 €/retrait supplémentaire dans le mois

- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque..... **6,90 €**
- Retraits SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Épargne)..... **1,00 €/opération**
- Service retraits déplacés illimités **17,50 €**
Retraits illimités en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

LES AUTRES SERVICES CARTE

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile⁽¹⁾)..... **13,80 €/an**
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Rédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence **11,70 €**
- Refabrication de la carte avant échéance..... **14,90 €**
- Refabrication de la carte en urgence **33,00 €**
- Frais d'envoi de carte en recommandé..... **21,00 €**
- Mise en place d'un plafond exceptionnel de retrait ou de paiement en agence..... **33,00 €**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)..... **Gratuit**

> VIREMENTS⁽²⁾

- Réception d'un virement SEPA⁽³⁾  occasionnel ou permanent..... **Gratuit**
- Frais de mise en place d'un échéancier de virement SEPA occasionnel ou permanent..... **Gratuit**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte du réseau Caisse d'Épargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via internet ⁽⁴⁾	Via application mobile
Frais par virement SEPA occasionnel		Gratuit	
Frais par virement SEPA permanent		Gratuit	
Frais par virement SEPA instantané occasionnel	Gratuit	-	Gratuit

(1) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass.

(2) Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 44). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 38.

(3) SEPA, voir définition en page 44.

(4) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Épargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Épargne **Gratuit**

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via internet ⁽¹⁾	Via application mobile
Frais par virement SEPA occasionnel	4,50 €	Gratuit	Gratuit
Frais par virement SEPA permanent	1,90 €	Gratuit	Gratuit
Frais par virement instantané occasionnel	4,50 €	-	Gratuit

Autres opérations

- Service Wero **Gratuit**
Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile
- Frais par virement occasionnel urgent, mise à disposition des fonds..... **25,35 €**

> PRELEVEMENTS SEPA/TIPSEPA⁽²⁾

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt)..... **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA..... **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Opposition tout prélèvement SEPA..... **30,90 €/opération**
- Preuve de mandat de prélèvement SEPA apportée par un créancier suite à demande de retour de fonds supérieure à 8 semaines **20,25 €/créancier**

	En agence	Sur internet
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)	18,25 €	-

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

(2) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 44).



ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste noire

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client indique. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne.

Liste blanche

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client désigne à la Caisse d'Épargne. Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) pour chaque mandat désigné à la Caisse d'Épargne.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

• Ouverture du service d'émission de prélèvement.....	Gratuit
• Création, modification et gestion du mandat.....	Gratuit
• Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement.....	Gratuit
• Émission d'un prélèvement SEPA.....	Gratuit
• Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis.....	19,00 €
• Frais de demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis.....	19,00 €
• Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA).....	Gratuit

> CHÈQUES

• Mise à disposition de chéquier à l'agence.....	Gratuit
• Remise de chèque(s).....	Gratuit
Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré ⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	
• Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'épargne)	
• Émission d'un chèque de banque en agence sur compte de dépôt ou livret (hors livret A).....	16,60 €
• Émission d'un chèque de banque en agence sur Livret A.....	Gratuit
• Paiement d'un chèque.....	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier.....	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
- Envoi par lettre recommandée.....	7,40 €
- Envoi par courrier simple.....	3,20 €
• Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois.....	10,60 €



(1) Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).



La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s)  par l'émetteur **21,60 €/chèque**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur **27,40 €/chéquier**

> AUTRES SERVICES

- Service opérations courantes illimitées **34,30 €/an**
Chèques de banque, émission de virements et prélèvements SEPA sur tous canaux, recherche simple de documents de moins d'un an, etc.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)
 - Carte Visa Electron SENSEA **43,00 €/an**
- Carte Teoz⁽¹⁾ (carte associée à un crédit renouvelable) **Nous consulter**
- Carte Tribu Cirrus (moins de 16 ans) **18,25 €/an**
- Carte Tribu Cirrus (plus de 16 ans) **25,35 €/an**
- Choix du visuel - visuel de collection permanente (arrêt du service en juin 2021)
 - Carte Visa Classic Izicarte, Carte Visa Classic **11,00 €**
 - Carte Visa Premier Izicarte, Carte Visa Premier **Gratuit**
- Choix du visuel - visuel Olympique de Marseille (arrêt du service au 30/06/2022)
 - Carte Visa Classic Izicarte, Carte Visa Classic **11,00 €**
 - Carte Visa Premier Izicarte, Carte Visa Premier **Gratuit**

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



> LES FORMULES



À SAVOIR

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire⁽⁷⁾.

Ces offres sont composées des services suivants :

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾



Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾



**Visa Classic⁽³⁾ ou Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾
Débit Immédiat ou Débit Différé**

Formule Famille⁽⁷⁾

14,10 €/mois

Formule Individuelle⁽⁸⁾

7,00 €/mois

Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)

50 % de réduction

Formule Individuelle Jeunes Mineurs (12/17 ans)

1,00 €/mois

Professionnels⁽⁹⁾

50 % de réduction

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier⁽⁵⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert⁽⁶⁾

(1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans avec accord des deux représentants légaux.

(3) La carte Visa Classic est commercialisée auprès des clients mineurs à partir de 16 ans avec accord des deux représentants légaux ainsi qu'auprès des clients de plus de 18 ans. Le débit différé n'est pas autorisé aux mineurs.

(4) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement, après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation. Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.

(7) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Les enfants bénéficieraient de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(8) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(9) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'une offre groupée de services destinée à leurs opérations à titre privé et d'une offre groupée de services Libre Convergence, Labelis ou Franchise & Vous, destinée à leur activité professionnelle.

FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

 Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾	 Visa Classic⁽³⁾ ou Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé	 Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé
---	---	---

Formule Famille ⁽⁸⁾	17,15 €/mois	23,90 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁹⁾	11,50 €/mois	17,70 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	50 % de réduction	
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (12/17 ans)	50 % de réduction	
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction	

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier⁽⁵⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

(1) Parmi les cartes disponibles : si Formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte et/ou 2 cartes bancaires pour un compte joint et au maximum 4 cartes bancaires pour les parents, dont 2 cartes Visa Premier ; pour toute carte bancaire supplémentaire un surcoût mensuel sera appliqué de 3 € pour une carte Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans avec accord des deux représentants légaux.

(3) La carte Visa Classic est commercialisée auprès des clients mineurs à partir de 16 ans avec accord des deux représentants légaux ainsi qu'auprès des clients de plus de 18 ans. La Carte Visa Premier n'est pas commercialisée auprès des mineurs. Le débit différé n'est pas autorisé aux mineurs.

(4) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement, après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation. Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieraient de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturée en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'une offre groupée de services destinée à leurs opérations à titre privé et d'une offre groupée de services Libre Convergence, Labels ou Franchise & Vous, destinée à leur activité professionnelle.



FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

	 Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾	 Visa Classic⁽³⁾ ou Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Platinum⁽³⁾ ou Visa Platinum IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Différé	 Visa Infinite⁽³⁾ Débit différé
Formule Famille ⁽⁶⁾	30,20 €/mois			37,10 €/mois	47,70 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁹⁾	21,90 €/mois			27,50 €/mois	38,00 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	50 % de réduction				
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (12/17 ans)	50 % de réduction				
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction				
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier⁽⁵⁾ • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Tenue de compte • Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour + • Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁶⁾ • Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé • Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus • Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾				

(1) Parmi les cartes disponibles : si Formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte et/ou 2 cartes bancaires pour un compte joint et au maximum 4 cartes bancaires pour les parents, dont 2 cartes Visa Premier ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Infinite ; pour toute carte bancaire supplémentaire un surcoût mensuel sera appliqué de 3 € pour une carte Visa Premier, de 6 € pour une carte Visa Platinum, de 12 € pour une carte Visa Infinite. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans avec accord des deux représentants légaux.

(3) La carte Visa Classic est commercialisée auprès des clients mineurs à partir de 16 ans avec accord des deux représentants légaux ainsi qu'auprès des clients de plus de 18 ans. Les Cartes Visa Infinite, Visa Platinum et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(5) A l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement, après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation. Au-delà de l'autorisation de découvert, taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Les enfants bénéficiaires de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'une offre groupée de services destinée à leurs opérations à titre privé et d'une offre groupée de services Libre Convergence, Labels ou Franchise & Vous, destinée à leur activité professionnelle.

SURCÔÛ DEUXIÈME CARTE (SUR COMPTE JOINT)

- Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique (débit immédiat)⁽¹⁾ **2,00 €/mois**
- Carte Visa Classic⁽²⁾ ou Carte Visa Classic Izicarte⁽³⁾ (débit immédiat ou différé) **2,00 €/mois**
- Carte Visa Premier ou Carte Visa Premier Izicarte⁽³⁾ (débit immédiat ou différé)..... **5,20 €/mois**
- Carte Visa Platinum ou Carte Visa Platinum Izicarte⁽³⁾ (débit différé)..... **8,30 €/mois**
- Carte Visa Infinite (débit différé)..... **15,60 €/mois**

> OFFRES SATELLIS

SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services⁽⁴⁾ réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement⁽⁵⁾), le Service Opposition⁽⁵⁾, Satellis Assurance⁽⁵⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie ou Satellis Autonomie Plus			Option AlertEcoreuil
Satellis Autonomie (offre réservée aux majeurs protégés)	Carte Nomea ou Carte Majeur Protégé sans code	3,10 €/mois	-
	Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	4,60 €/mois	-
Satellis Autonomie Plus (offre réservée aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs)	Carte Nomea ou Carte Majeur Protégé sans code	3,00 €/mois	Inclus
	Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	4,75 €/mois	Inclus

> OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée⁽⁶⁾ d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.), fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique).

Cotisation à une offre groupée de services	
Sans Carte de paiement	Gratuit
Carte Visa Classic à Contrôle de solde quasi systématique	1,00 €/carte/mois

(1) La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(2) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée auprès des mineurs sous certaines conditions.

(3) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(4) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.

(5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances

(6) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.



> OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique⁽¹⁾)
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA⁽²⁾ dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- Un changement d'adresse une fois par an

**1,00 €/mois
soit
12,00 €/an**

- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽³⁾ **16,50 €/mois**
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier **4,00 €/opérations dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽³⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 25,00 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽³⁾ pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et au sens de la réglementation relative à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision⁽⁴⁾
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €⁽⁵⁾**
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € **6,00 €/rejet⁽⁵⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond de **16,50 €/mois⁽⁶⁾**

(1) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : gratuit.

(2) Hors virement SEPA instantané.

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(4) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et téléversements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

(5) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(6) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation à une offre groupée de service (mensuelle) ⁽¹⁾	Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	Visa Classic ⁽²⁾ ou Visa Izicarte Classic ⁽³⁾ à débit immédiat	Visa Classic ou Visa Izicarte Classic ⁽³⁾ à débit différé	Visa Premier ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Premier	Visa Platinum ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Platinum	Visa Infinite
--	---	--	--	--	--	---------------

Une carte au choix

	11,20 €	11,20 €	11,20 €	17,70 €	24,25 €	36,30 €
Tarif standard	1,00 €	1,00 €	1,00 €	-	-	-

18/25 ans¹ - 50 %

12/17 ans

Des services inclus dans le socle :

- Compte de dépôt (simple ou joint)
- Tenue de compte
- Relevé de compte numérique (ou papier)
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (assurance sur Compte formule Individuelle ou formule Famille⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾)
- Une autorisation de découvert⁽⁷⁾
- Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Un service d'épargne automatique
- Chéquier⁽⁷⁾
- Un forfait de 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)⁽⁸⁾

Surcoût deuxième carte (sur compte joint) - Bouquet Liberté

Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique (débit immédiat)	2,00 €/mois
Carte Visa Classic ⁽²⁾ ou Carte Visa Classic Izicarte ⁽³⁾ (débit immédiat ou différé)	2,00 €/mois
Carte Visa Premier ou Carte Visa Premier Izicarte ⁽³⁾ (débit immédiat ou différé)	5,00 €/mois
Carte Visa Platinum ou Carte Visa Platinum Izicarte ⁽³⁾ (débit différé)	8,00 €/mois
Carte Visa Infinite (débit différé)	15,00 €/mois

BOUQUET LIBERTÉ FAMILLE

Cotisation à une offre groupée de service (mensuelle) ⁽¹⁾ Bouquet Liberté Famille	Visa Classic ⁽²⁾ ou Visa Izicarte Classic ⁽³⁾ + autres cartes de même niveau	Visa Premier ou Visa Izicarte ⁽³⁾⁽⁹⁾ Premier + autres cartes de même niveau	Visa Platinum ou Visa Izicarte ⁽³⁾⁽⁹⁾ Platinum + autres cartes de même niveau	Visa Infinite ⁽⁹⁾
Tarif standard	16,70 €	23,90 €	33,10 €	44,10 €

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

(2) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en formule Famille, une facturation complémentaire de 11,40 €/an soit 0,95 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.

(6) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

(7) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(8) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes.

(9) Service non commercialisé auprès des mineurs.





SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels)

1 service 10 % de remise sur le prix à l'unité	2 services 15 % de remise sur leur prix à l'unité	3 services 20 % de remise sur leur prix à l'unité
--	---	---

SERVICES « DU QUOTIDIEN »

	Tarif mensuel à l'unité
Retraits déplacés illimités par carte	1,40 €
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Fin de commercialisation depuis le 11/06/2017	Prix à 1,15 €
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,00 € 12/25 ans - 50 %
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	16,00 € 12/25 ans - 50 %
Opérations courantes illimitées ⁽¹⁾	2,75 €
Exonération d'agios (franchise d'agios de 10,00 €/trimestre ⁽¹⁾)	2,10 €
Coffre-fort numérique ⁽¹⁾	Gratuit
AlertEcuireuil Formule Individuelle	2,50 € 12/25 ans Gratuit
AlertEcuireuil Formule Famille ⁽¹⁾	4,50 €
e-Cartes ⁽¹⁾	1,15 €

SERVICES « ASSURANCES »⁽²⁾⁽³⁾

	Tarif annuel ⁽⁴⁾
Protection Juridique	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 2	Nous consulter
Assurance sur Epargne	Nous consulter

(1) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(2) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(3) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) La 1^{ère} mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.



SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS ET SATELLIS INTÉGRAL

Cotisation ⁽¹⁾ à une offre groupée de services	Satellis Essentiel ⁽³⁾	Satellis Essentiel Plus ⁽³⁾	Satellis Intégral ⁽³⁾
Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	11,45 €/mois soit 137,40 €/an	12,15 €/mois soit 145,80 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽²⁾ à débit immédiat	11,45 €/mois soit 137,40 €/an	12,15 €/mois soit 145,80 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽²⁾ à débit différé	11,45 €/mois soit 137,40 €/an	12,15 €/mois soit 145,80 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽²⁾ à débit immédiat		-	19,75 €/mois soit 237,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽²⁾ à débit différé		-	19,75 €/mois soit 237,00 €/an
Carte Visa Infinite		-	38,60 €/mois soit 463,20 €/an

Surcoût deuxième carte (sur compte joint)

Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽⁴⁾	2,00 €/mois	2,00 €/mois	2,00 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic ⁽⁵⁾ ou Visa Classic Izicarte ⁽⁶⁾ à débit immédiat ou différé	2,00 €/mois	2,00 €/mois	2,00 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽⁶⁾ à débit immédiat ou différé	-	-	5,00 €/mois
Carte Visa Infinite (débit différé) ⁽⁷⁾	-	-	15,00 €/mois

FUTEO ET SOLUTION 16/17

Cotisation à une offre groupée de services	Futeo ⁽³⁾	Solution 16/17 ⁽³⁾
Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	-	1,00 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic	1,00 €/mois	

(1) Demi-tarif pour les Jeunes de 18 à 25 ans.

(2) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(3) Tarifs des offres souscrites respectivement avant le 16/03/2003, 01/02/2011, 15/06/2015, 15/06/2014, dates d'arrêt de commercialisation de ces offres.

(4) La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(5) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée auprès des mineurs sous certaines conditions.

(6) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(7) Service non commercialisé auprès des mineurs.





ENJOY (ARRÊT DE COMMERCIALISATION LE 16 NOVEMBRE 2024)

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique	2,00 €/mois soit 24,00 €/an
La tenue de compte	
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽¹⁾	
Un chéquier (sur demande)	
L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil Internet et Mobile	
Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)	
Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international)	
L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle	
Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)	
Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet	
Les prestations suivantes liées à la carte Visa Classic : l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne, la réédition/réactivation du code confidentiel, les frais d'opposition (blocage) de la carte, la re-fabrication de la carte avant échéance, les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte - sous réserve de commercialisation).	



TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation de ses opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte⁽¹⁾

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN..... 5,00 €

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA⁽¹⁾

Frais par virement vers une autre banque

- Frais par virement occasionnel vers une autre banque 5,00 €

Autres opérations

- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement..... 5,00 €

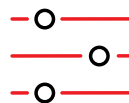
Prélèvements SEPA/TIPSEPA⁽¹⁾

Émission de prélèvement pour alimenter un compte Caisse d'Épargne à partir d'un compte détenu dans un autre établissement

- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis 5,00 €

(1) Opération effectuée par un téléconseiller.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION 8,00 €/opération, dans la limite d'un plafond de 80,00 €/mois



Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte (page 18). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 06).

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10 % du montant de la créance
(dans la limite d'un plafond de 100,00 €)
- Frais par saisie-attribution / Frais par saisie-conservatoire 131,30 €
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple) 9,00 €
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi en LRAR) 18,20 €
- Courrier de mise en demeure (envoi recommandé) 18,00 €



À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 5 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

> INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIES AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision⁽¹⁾ (maximum 1 par jour) 8,75 €

⁽¹⁾ En cas de paiement du prélèvement ou du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement ou du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽³⁾
 - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € **22,00 €/rejet**
 - Chèque supérieur à 50,00 € **42,00 €/rejet**
- Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €



Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **26,00 €**
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction **25,00 €**
- Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire **25,00 €**

INCIDENTS LIES AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision⁽²⁾ (maximum 1 par jour) **8,75 €**

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement  pour défaut de provision⁽³⁾
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €⁽¹⁾ **12,00 €/rejet**
- Frais dans la limite d'un plafond de **12 opérations/mois**



Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **Gratuit**

INCIDENTS LIES AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte  par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif **Gratuit**
- Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte **20,80 €**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **22,50 €**

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page précédente).

(2) En cas de paiement du prélèvement ou du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention.

En cas de rejet du prélèvement ou du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(3) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs..... **5,30 €/trimestre**



À SAVOIR

Non compris dans le TAEG **A**, le Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanente
 - Intérêts débiteurs **A** au taux de..... **Nous consulter**
 - Frais de gestion..... **17,40 €/an**

Pour exemple (au 01/07/2022) : pour une utilisation du découvert de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 9,07 %, le montant des intérêts débiteurs est de 7,45 € et le TAEG ressort à 9,49 %. Le TAEG réel, fonction du montant et de la durée du découvert, sera indiqué sur votre relevé de compte : il est susceptible de variation à chaque trimestre.

- Autorisation de découvert ponctuelle
 - Intérêts débiteurs au taux de..... **Nous consulter**
 - Frais de gestion..... **16,20 €/an**

Pour exemple (au 01/07/2022) : pour une utilisation du découvert de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 4,13 %, le montant des intérêts débiteurs est de 3,39 € et le TAEG ressort à 4,22 %. Le TAEG réel, fonction du montant et de la durée du découvert, sera indiqué sur votre relevé de compte : il est susceptible de variation à chaque trimestre.

DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Découvert non autorisé⁽²⁾
 - Intérêt débiteurs au taux de..... **Nous consulter**

Pour exemple (au 01/07/2022) : pour un dépassement d'un montant de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 19,16 %, le montant des intérêts débiteurs est de 15,75 € et le TAEG ressort à 21,11 %. Le TAEG réel, fonction du montant et de la durée du découvert, sera indiqué sur votre relevé de compte : il est susceptible de variation à chaque trimestre.

Autres services

- Service franchise d'agios..... **25,20 €/an**

(service permettant de bénéficier d'une exonération des agios **A** à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service)

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R.314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

- Exonération des intérêts débiteurs
(service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 € **3,50 €/mois**
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 € **6,60 €/mois**

➤ CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

CRÉDIT RENOUVELABLE

- Teoz⁽²⁾ Izicarte⁽²⁾

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement⁽²⁾ qui en fixe les conditions tarifaires.



À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1 %**
 - Minimum **80,00 €/dossier**

CRÉDITS D'OBJETS DIVERS

- Taux débiteur **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1 %**
 - Minimum **210,00 €/dossier**

CRÉDITS JEUNES

- Taux débiteur **Nous consulter**
- Crédit Etudiant, Crédit Apprenti,
Crédit Permis à 1€ par jour, Prêt pour avancer **Frais de dossier offerts**

AUTRES SERVICES

- Avance sur bourse allouée par le CROUS **Nous consulter**
- Caution locative **1 % maximum du montant annuel garanti + frais de dossier à 30,00 €**
- Location avec Option d'Achat⁽³⁾ **Nous consulter**

➤ CRÉDITS IMMOBILIERS⁽³⁾

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur **Nous consulter**

Primo Ecureuil, prêt habitat, prêt conventionné, prêt In Fine

- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1 %**
 - Minimum **800,00 €/dossier**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs); sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation. L'offre Teoz n'est plus commercialisée.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L.313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.



Prêt Relais

- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... 1 %
 - Minimum..... 800,00 €/dossier

Prêt à l'Accession Sociale (PAS)

- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... 1 %
 - Maximum..... 500,00 €/dossier

Prêt à taux zéro, Eco-Prêt à taux zéro,

Prêt Epargne Logement (CEL ou PEL) Frais de dossiers offerts

Prêt immobiliers aux non-résidents

- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... 1 %
 - Minimum..... 800,00 €/dossier

> GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES⁽¹⁾

FRAIS DE GARANTIES

Cautions et garanties

- Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)..... **Nous consulter**
- Caution personnelle et solidaire (sauf Crédits Jeunes) (par personne et par dossier)..... **52,70 €**
- Gage de véhicule **175 €**
- Gage de matériel et outillage, de bien meubles corporels et autres gages **325 €**
- Délivrance de cautions bancaires
 - Commission minimum (par an)..... 1 %
 - Commission maximum (par an)..... 3 %
 - Frais d'émission d'un acte simple sur imprimé pré-établi et normalisé..... **65,85 €**
 - Frais d'émission d'un acte complexe sur imprimé (minimum)..... **100,00 €**
 - Modification de l'acte d'origine (avenant) **100,00 €**
 - Frais de modification, d'annulation ou de dénonciation de caution bancaire **100,00 €**
- Délivrance de garanties à première demande
 - Commission minimum (par an)..... 1 %
 - Commission maximum (par an)..... 3 %
 - Frais d'émission d'un acte simple sur imprimé..... **65,85 €**
 - Frais d'émission d'un acte complexe sur imprimé (minimum)..... **100,00 €**
 - Modification de l'acte d'origine (avenant) **100,00 €**
 - Frais de modification, d'annulation ou de dénonciation de garantie à première demande..... **100,00 €**
- Nantissement de compte ou de créance interne (par acte)..... **28,40 €**
- Nantissement de compte ou de créance externe (par dossier)..... **142,00 €**

Mainlevées

- Mainlevée de gage, de garanties, de nantissement..... **68,90 €**
- Mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement de greffe de notaire)..... **68,90 €**
- Mainlevée anticipée d'un engagement par signature sans production d'un justificatif **91,20 €**
- Mainlevée anticipée d'un engagement par signature avec production d'un justificatif **60,80 €**

AUTRES OPÉRATIONS/PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

- Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif 
 - pour les offres souscrites avant le 01/07/2016..... **23,30 €**
 - pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016 **Gratuit**



• Réédition de tableau d'amortissement (hors demande de remboursement anticipé effectif)....	35,45 €
• Frais d'attestation simple sur crédit en cours (par acte).....	23,30 €
• Frais d'avenant de contrat de prêt - hors substitution Assurance Emprunteur (par acte)	100,00 €
• Frais de réaménagement d'un prêt en cours	1 %
- Minimum.....	1 500,00 €/dossier
• Remboursement périodique de prêt	Voir Conditions Particulières
• Frais de modification du compte de prélèvement d'un contrat de prêt (par acte)	20,00 €
• Désolidarisation de co-emprunteur/ajout ou suppression de cautions de personnes physiques (par dossier)	344,50 €
• Duplicata de contrat de prêt (par acte).....	65,85 €
• Délivrance d'un relevé d'intérêts acquis - Plan d'Epargne Logement	
- en agence	Gratuit
- envoi en recommandé.....	10,15 €
• Frais de visite de chantier (expertise commissaire de justice)	Coût réel avec un minimum de 100,00 €
• Frais de modulation ou de report d'échéances	Gratuit⁽¹⁾

> ASSURANCE

• Assurance Emprunteur ⁽²⁾	Nous consulter
Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit ⁽³⁾ .	
• Frais de déliaison, résiliation/substitution de l'Assurance Emprunteur.....	Gratuit
• Relance et suivi d'assurances	18,25 €
• Suppression assurance chômage Protectimmo, APE, assurances emprunteurs.....	65,85 €

> AUTRES OPÉRATIONS

• Attestations de fin de prêt Selfcare	10,00 €
• Attestations de fin de prêt agence	20,00 €
• Relevés d'intérêts (hors épargne logement) agence	20,00 €

(1) Hors intérêts.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des Assurances.

(3) Voir limite, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE DE COMPTE ET DE GESTION

- Ouverture/Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA PME)..... **Gratuit**
- Ouverture Plan Epargne en Actions (PEA) ou Plan Epargne en Actions dédié aux PME (PEA PME) **Gratuit**
- Frais de tenue de compte d'épargne inactif⁽¹⁾⁽²⁾ **30,00 €**
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME inactifs⁽²⁾ **Droits de garde **⁽³⁾

TRANSFERT

- Transfert CEL vers une autre banque..... **109,00 €**
- Transfert PEL vers une autre banque..... **109,00 €**
- Transfert PEP vers une autre banque..... **109,00 €**
- Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque **Dans la limite d'un plafond de 150,00 €**
 - Titres cotés **15,00 €/ligne**
 - Titres non cotés **50,00 €/ligne**
- Transfert compte-titres  ordinaire vers une autre banque..... **Minimum de perception de 115,00 €**
- Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**

> ÉPARGNE BANCAIRE

OFFRE GROUPEE DE SERVICES FORFAIT LIAISON (LIVRETS⁽⁴⁾)

- Cotation à une offre groupée de services Forfait Liaison⁽⁴⁾ comprenant une carte Nomade, l'Assurance des Cartes Bancaires⁽⁵⁾, Direct Ecureuil et un relevé de compte mensuel..... **18,25 €/an**

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

Selon périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Bimensuelle	2,40 €	2,40 €
Trimestrielle	Gratuit	Gratuit
Semestrielle	Gratuit	Gratuit
Annuelle	Gratuit	Gratuit
Au-delà (par relevé supplémentaire)	1,55 €	1,55 €

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix, Ecureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) Livret A, Livret Développement Durable Solidaire, Livret B, CEL. Cette offre est retirée de la commercialisation.

(5) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

RETRAIT D'ESPÈCES SUR COMPTE ÉPARGNE DANS UNE AUTRE CAISSE D'ÉPARGNE

- Délivrance et mise à disposition d'un accréditif **Gratuit**
- Retrait avec accréditif⁽¹⁾ **Gratuit**
- Retrait sans accréditif⁽¹⁾ (nécessite l'appel de votre Caisse d'Épargne) **6,60 €/retrait**

Accréditif

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Épargne.

AUTRES SERVICES

- Eparfix, Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique **16,50 €**

> PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMPTE-TITRES ORDINAIRE (CTO)

Droits de Garde/ Frais de tenue de compte		Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au 31/12 de chaque année, calculée par tranche, en fonction du barème indiqué	Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	Minimum	Maximum	Forfait
12-25 ans - 50 %						
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe		-	-	-	-	26,50 €
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	Titres non cotés	0,40 %	5,00 €	36,00 €	450,00 €	-
	Autres titres	0,40 %	5,00 €	36,00 €	450,00 €	-
Portefeuille composé exclusivement de parts sociales Caisse d'Épargne		Gratuit				

- Droit de garde valeurs étrangères **85,00 €/an**

(1) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Épargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Épargne Logement.



Droits de Garde/Frais de tenue de compte

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Frais de transaction

- Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

	Par Internet	Par téléphone	En agence
Ordre exécuté			
Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50 %	1,90 %	1,90 %
Commission fixe par transaction	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Minimum de perception	7,30 €	23,00 €	23,00 €
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères..... **Nous consulter**

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾

Souscriptions

- Souscription OPC Groupe **Nous consulter**
- Souscription OPC hors Groupe **35,00 € + frais d'émetteur**

Cessions ou rachats

- Rachat OPC Groupe hors fonds à formule **Gratuit**
- Rachat avant échéance de fonds à formule **Nous consulter**
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse **Nous consulter**



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PEA PME)

Droits de Garde (DDG)

Dans le cas de portefeuilles mixtes, un plafond de perception s'applique par catégorie de valeurs et le montant maximum des DDG est égal à la somme des plafonds des catégories de valeurs (Valeurs Groupe et Valeurs Hors Groupe).

Les montants sont indiqués en € TTC

	DDG		
	Valeurs Groupe	Valeurs Hors Groupe	
		Titres Côtés	Titres Non Côtés
Portefeuille composé soit uniquement de valeurs Groupe, soit mixte composé de Valeurs Groupe et Hors Groupe, soit uniquement de valeurs Hors Groupe			
Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne	0,40 %	0,40 %	0,40 %
Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Plafond de perception	Dans la limite de 30,00 €/an	Dans la limite de 450,00 €/an	

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.



À SAVOIR

Les droits de garde facturés trimestriellement, correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement de dividendes, suivi des opérations sur titres...)

Les frais prélevés sur une année au titre de PEA ou de PEA-PME ne pourront pas dépasser les plafonds indiqués ci-dessous :

	Titres cotés	Titres non cotés
Frais variables	0,40 % de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat	
Frais fixes par ligne de titres détenus	5,00 €	25,00 €

Frais de transaction (achat ou vente)

	Par Internet	Par téléphone	En agence
Actions	0,50 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction
Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽¹⁾ Groupe / hors Groupe	Nous consulter		
Ordres annulés	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordres non exécutés	Gratuit	Gratuit	Gratuit

• Opérations sur valeurs étrangères..... **Nous consulter**

AUTRES OPÉRATIONS

- Édition et envoi de l'Imprimé fiscal unique..... **Gratuit**
- Duplicata et envoi de l'Imprimé fiscal unique **12,00 €**
- Duplicata et envoi de relevé de situation de compte-titres **12,00 €**

AUTRES SERVICES

• Bourse Esprit Écureuil

Forfait Trois services :

- Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices **12,00 €**

Services à l'unité :

- Service Abonnement **Gratuit**
- Service « Assurance Moins-Values »⁽²⁾ **7,00 €**
- Service « Prise de bénéfices » **10,00 €**
- Transactions sur l'or..... **Nous consulter**
- Frais d'attestation..... **25,30 €**
- Services de Gestion Privée :
 - Étude patrimoniale « Scan Patrimoine » **de 100,00 € à 800,00 €**
- Simulation et aide à la déclaration des revenus (par déclaration) **35,50 €**
- Simulation et aide à la déclaration IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) **76,00 €**
- Délivrance relevé de situation IFI (au 1^{er} janvier)..... **Gratuit**
- Duplicata du relevé de situation IFI **40,50 €**

> GESTION SOUS MANDAT..... **Nous consulter**

> PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales,
quel que soit le support de détention..... **Gratuit**

(1) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.



ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. Caisse d'Épargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 006 292. L'immatriculation Caisse d'Épargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

> VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

• **Garantie Santé⁽¹⁾** **Nous consulter**

Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.

• **Garanties des Accidents de la Vie⁽¹⁾** **Nous consulter**

Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.

• **SECUR' Obsèques⁽²⁾** **Nous consulter**

• **SECUR' Famille 2⁽³⁾** **Nous consulter**

Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.

• **SECUR' Urgence⁽⁴⁾** **Nous consulter**

Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h, et ce, à la personne de votre choix.

• **Assistance Vie⁽⁵⁾** **Nous consulter**

Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.

• **Start'Expat⁽⁶⁾** **Nous consulter**

Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des garanties de santé, de prévoyance et sur la responsabilité civile.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.

(4) SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Ecuireuil Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances, 108 Bureaux de la Colline – 92213 SAINTCLOUD Cedex.

(6) Association de Services des Français de l'Etranger confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.

> ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **Assurance 2 Roues⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **Assurance Habitation⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **Télésurveillance⁽²⁾** **Nous consulter**
- **SECUR'Média⁽¹⁾** **Nous consulter**

Contrat unique pour assurer en formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.

Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- **Assurance Protection Juridique⁽¹⁾** **Nous consulter**

Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels).

- **Sérélia Téléassistance⁽³⁾** **Nous consulter**

Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- **Assurance sur Épargne⁽¹⁾** **Nous consulter**

En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Épargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- **Assurance sur Compte⁽¹⁾**

Contrat destiné à vous indemniser des pertes pécuniaires occasionnées par un vol d'espèces, de clés, perte, vol ou destruction de papiers officiels ainsi que perte ou vol des moyens de paiement.

- Formule individuelle **Nous consulter**
- Formule Famille **Nous consulter**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Prestation assurée par Verisure.

(3) Sérélia, une marque de la société Sérénia, Groupe IMA : Société par Actions Simplifiée au capital de 2 007 829 € – 118 avenue de Paris -CS 89139 79061 NIORT – Cedex 09 – RCS NIORT : 353 508 443 – N° SAP353508443.



➤ OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Assurance Mobile ⁽¹⁾	33,19 €/an
- Avec mensualisation de la prime	43,15 €/an
• Assurance sur Epargne (ancienne offre souscrite avant le 22/11/2010) ⁽¹⁾	24,00 €/an
• Ecuireuil Solution Obsèques ⁽²⁾	Nous consulter
• Garantie Famille ⁽³⁾	Nous consulter
• Garantie Urgence ⁽⁴⁾	Nous consulter
• Satellis Protection ⁽¹⁾	Nous consulter
• Satellis Juri-Protection ⁽¹⁾	Nous consulter
• Protection Juridique ⁽¹⁾ (ancienne offre souscrite avant le 24/03/2014)	Nous consulter
• Protection Juridique ⁽¹⁾ (ancienne offre souscrite avant le 21/11/2021)	Nous consulter
• SECUR'Famille ⁽⁵⁾	Nous consulter
• Assurance Moyens de Paiement ⁽¹⁾	18,30 €/an
• Service Opposition ⁽¹⁾	22,00 €/an
• Satellis Assurance ⁽¹⁾	15,70 €/an
• Prévoyance du Locataire ⁽⁶⁾	Nous consulter
• Assurance perte et vol des cartes à autorisations systématiques et cartes VISA ⁽¹⁾	13,20 €/an

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Ecuireuil Solutions Obsèques est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Garantie Famille est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(4) Garantie Urgence est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(5) SECUR' Famille est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.

(6) Prévoyance du locataire est un contrat d'assurance de CNP Assurances et CNP IAM, entreprises régies par le Code des assurances.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier : calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

Produits détenus par le défunt : assurance-vie⁽¹⁾ et non vie, contrat de capitalisation, crédits, concours divers (caution, compte débiteur), titres (compte-titre, PEA), PEL (non échu), compte professionnel, coffres, coffre-fort numérique.

Détention d'aucun ou d'un de ces produits

Tarifs

1 % du montant des avoirs
Min : 100,00 €
Max : 350,00 €

Détention d'au moins deux de ces produits

1,5 % du montant des avoirs
Min : 150,00 €
Max : 750,00 €

- Frais de succession pour un défunt mineur **Gratuit**
- Paieement de factures à la demande des ayants droit (hors Pompes Funèbres) **9,60 €**
- Virement pour paieement de la facture Pompes Funèbres..... **Voir section « Vos moyens et opérations de paieement »**
- Succession internationale **76,00 €**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant **Gratuit**
- Frais annuel pour dossier non réglé, avec date d'ouverture > 1 an..... **71,00 €**



À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier,
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

> AUTRES PRESTATIONS

- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) **29,50 €**

(1) Les contrats d'assurance vie sont pris en charge dans le cadre de la succession mais n'entrent pas dans l'assiette de calcul des frais de succession.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> OPTION INTERNATIONALE⁽²⁾

	Formule 1 : Voyage 12/25 ans -50%		Formule 2 : Séjour 12/25 ans -50%		Formule 3 : Séjour + 12/25 ans -50%	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités ⁽⁵⁾	3/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽⁵⁾	4/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
Paievements par carte	Illimités ⁽⁵⁾	10/mois	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾
Virements	Illimités ⁽⁷⁾	-	Illimités ⁽⁷⁾	1/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁷⁾	1/mois ⁽⁶⁾
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois ⁽³⁾		2 mois ⁽³⁾		2 mois ⁽³⁾	

> CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE DEVISES⁽⁸⁾

- Commission de change % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur
- Frais par commande de devises inférieure à 100 € 5,00 €
- Frais par rachat de devises inférieur à 50 € 5,00 €

REPRISE DE CHÈQUES DE VOYAGE

- Commission de service⁽¹⁾ Cours en vigueur



À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

> OPÉRATION PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾



À SAVOIR

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 44).

(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(3) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +.

(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(5) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(6) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(7) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

(8) Sous réserve de disponibilité des fonds.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISE

	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽¹⁾ d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,95 %	2,95 %
Commission fixe	3,45 €	5,20 €

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISE

- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - Commission fixe 0,70 €
 - Commission proportionnelle 2,95%

> OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

- Commission de service 15,20 %
 - Commission proportionnelle 0,05%
 - Maximum de perception 81,00 €

> VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays) réalisé au guichet de l'agence

- Frais par virement en euros 15,20 €
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction 0,06 %
 - Maximum de perception 81,00 €
- Frais par virement en devises 15,20 €
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction 0,06 %
 - Maximum de perception 81,00 €
- Commission de change 15,20 €
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction 0,06%
 - Maximum de perception 81,00 €
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées) **Nous consulter**
- Frais du correspondant 17,20 €
- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc
(virement en € et dont le montant est < 150 000 €) 5,00 €

(1) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

• Frais par virement	15,20 €
- Commission proportionnelle	0,06 %
- Maximum de perception	81,00 €
• Commission de change	15,20 €
- Commission proportionnelle	0,06 %
- Maximum de perception	81,00 €



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Services retraits déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans) 13,80 €/an

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES



TARIFICATION SPÉCIFIQUE ET AVANTAGES TARIFAIRES DÉDIÉS AUX JEUNES SELON L'ÂGE

Extrait des offres/services listés dans la présente brochure.

> OFFRE GROUPEE DE SERVICES

**FORMULE INDIVIDUELLE (VOIR LE DETAIL DE L'INTEGRALITE DES SERVICES
INCLUS DANS LES OFFRES INITIAL, CONFORT ET OPTIMAL EN PAGE 14,15 ET 16)**

	À partir de 12 ans	À partir de 16 ans
	 Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽¹⁾	 Visa Classic Débit Immédiat
Formule Initial	1,00 €/mois	1,00 €/mois pendant 2 ans puis 3,50 €/mois ⁽⁵⁾
Formule Confort	2,00 €/mois pendant 2 ans puis 5,75 €/mois ⁽⁵⁾	2,00 €/mois pendant 2 ans puis 5,75 €/mois ⁽⁵⁾
Formule Optimal	10,95 €/mois	10,95 €/mois

Jeunes de 18 à 28 ans inclus

	 Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽¹⁾	 Visa Classic ou Visa Classic IZICARTE⁽³⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Premier⁽²⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽³⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Platinum⁽²⁾ ou Visa Platinum IZICARTE⁽³⁾ Débit Différé	 Visa Infinite⁽²⁾ Débit différé
Formule Initial	1,00 €/mois pendant 2 ans puis 3,50 €/mois ⁽⁵⁾	1,00 €/mois pendant 2 ans puis 3,50 €/mois ⁽⁵⁾			
Formule Confort	2,00 €/mois pendant 2 ans puis 5,75 €/mois ⁽⁵⁾	2,00 €/mois pendant 2 ans puis 5,75 €/mois ⁽⁵⁾	2,00 €/mois pendant 2 ans puis 8,85 €/mois ⁽⁵⁾		
Formule Optimal	10,95 €/mois	10,95 €/mois	10,95 €/mois	13,75 €/mois	19,00 €/mois

(1) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(2) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(4) Les services chèquiers et découvert autorisé ne sont pas éligibles auprès des jeunes mineurs.

(5) Offre réservée aux clients personnes physiques âgés de 16 à 28 ans inclus non détenteurs d'une précédente formule de compte ou bouquet libéré, pour toute nouvelle souscription avant le 31/12/2025.



FORMULE FAMILLE

Dans une Formule Famille, le (s) parent(s) règle(nt) une cotisation mensuelle unique permettant ainsi aux jeunes, membres de la famille âgés de 12 à 28 ans inclus, de bénéficier de la formule avec leur propre compte et carte bancaire adaptée selon leur âge ainsi que des services essentiels au quotidien⁽¹⁾.

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽²⁾

PRÊT PERSONNEL

- Crédit Etudiant, Crédit Apprenti, Crédit Permis à 1€ par jour, Prêt pour avancer
- Frais de dossier.....**Nous consulter**

> OPTION INTERNATIONALE⁽³⁾

12/25 ans -50%	Formule 1 : Voyage		Formule 2 : Séjour		Formule 3 : Séjour+	
	18/26 ans Gratuit pendant 2 ans dans une formule confort ⁽⁶⁾					
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités ⁽⁶⁾	3/mois ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	4/mois ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁵⁾⁽⁶⁾
Paiements par carte	Illimités ⁽⁶⁾	10/mois	Illimités ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁶⁾
Virements	Illimités ⁽⁸⁾	-	Illimités ⁽⁸⁾	1/mois ⁽⁷⁾	Illimités ⁽⁸⁾	1/mois ⁽⁷⁾
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois ⁽⁴⁾		2 mois ⁽⁴⁾		2 mois ⁽⁴⁾	

Dans le cadre d'un retrait par carte au distributeur automatique hors France, des frais peuvent s'appliquer selon les conditions de la banque détenant le distributeur.

(1) Les services chèquiers et découvert autorisé ne sont pas éligibles auprès des jeunes mineurs.

(2) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa et pour les opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(4) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 Séjour et 3 Séjour +.

(5) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(6) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(7) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(8) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

(9) Offre réservée aux clients personnes physiques âgés de 16 à 28 ans inclus non détenteurs d'une précédente formule de compte ou bouquet liberté, pour toute nouvelle souscription avant le 31/12/2025

INFORMATIONS UTILES



➤ POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE : 09 69 36 45 45

Service gratuit
prix appel

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : 09 69 36 39 39

Service gratuit
prix appel

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne.

ASSISTANCE TECHNIQUE : 09 69 39 29 52

Service gratuit
prix appel

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

➤ NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

BPCE ASSURANCES IARD

BPCE Assurances IARD Société anonyme au capital de 61 996 212 €, Entreprise régie par le Code des assurances 350 663 860 RCS PARIS - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital social de 686 618 477 euros, entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, ayant son siège social promenade Coeur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux, enregistrée au SIREN sous le n° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1.085.736 euros - Siège social : 1 place du General de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 – Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n°352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n°07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 197 856 880 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS. RCS Paris N°493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°08 045 100.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Espace SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOUTRE UN LITIGE



➤ VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au service relations clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin Service Relations Clientèle 63 rue Montlosier 63961 Clermont-Ferrand cedex 9	www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾ (Région Auvergne Limousin) rubrique «Nous contacter» / «Réclamations»	09 69 36 27 38 ⁽²⁾

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai.

Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la CEPAL vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

➤ VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur** de la consommation* de la Caisse d'Épargne pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.lemediateur.fbf.fr ⁽¹⁾	Monsieur le Médiateur CS 151 - 75422 Paris Cedex 09

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso⁽¹⁾.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

(2) Appel facturé au tarif d'une communication locale.

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site amf-france.org/fr/le-mediateur, rubrique « Saisir le médiateur » 	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org ⁽¹⁾	La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

NOTES



Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils,
prenez rendez-vous avec votre conseiller sur :

www.caisse-epargne.fr



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Auvergne Limousin

